



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014

Publication : 07/02/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 4 Février 2014

DOSSIER N° 1 :

AFFECTATION ANTICIPEE DES
RESULTATS 2013 - BUDGET
PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 4 Février 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. PASCAL (MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : M. JALABERT

**DOSSIER N° 1 : AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS 2013 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE**

RAPPORTEUR : Alain ZIMMERMANN

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats de l'exercice clos soient repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent au dit exercice (budget primitif ou plus généralement, budget supplémentaire).

Cependant, et pour des raisons pratiques facilitant le vote du budget primitif, l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A), modifiant l'instruction comptable (tome II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 5), permet – en l'absence de vote du compte administratif – la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés :

- Résultat de fonctionnement ;
- Solde d'exécution de la section d'investissement ;
- Restes à réaliser de la section d'investissement (dépenses engagées et non mandatées, recettes certaines et n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre).

Le Conseil Municipal doit, en outre, délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires 2014 en date du 17 décembre 2013,

VU la commission des finances en date du 28 janvier 2014,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

24 voix POUR

11 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, M. ABRIOUX, M. PRIKHODKO, MME BEGARDS, M. BEUTIS, MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Article unique : Décide de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013 et de la prévision d'affectation au Budget Primitif 2014 dans les conditions ci-dessous décrites :

BUDGET PRINCIPAL

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	3 100 000,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	3 717 802,08
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	6 817 802,08

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit :	483 477,38
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit :	2 882 163,74
Résultat comptable cumulé :	Déficit :	3 365 641,12
Solde des restes à réaliser :		- 1 285 140,33
Besoin réel de financement		4 650 781,45

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	4 650 781,45
En excédent reporté à la section de fonctionnement	2 167 020,63
TOTAL	6 817 802,08

→ **Transcription budgétaire de l'Affectation**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 2 167 020,63	D001 : solde d'exécution N-1 : 3 365 641,12	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 4 650 781,45

BUDGET ANNEXE CIMETIERE

→ **Résultat de la section d'exploitation à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	950,36
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	4 956,44
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	5 906,80

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Néant

→ **Affectation du résultat de la section d'exploitation**

En excédent reporté à la section d'exploitation	5 906,80 €
---	------------

→ **Transcription budgétaire de l'Affectation**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 5 906,80 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

Fait et délibéré le 4 Février 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

